



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1146  
REPLACANT LE RÈGLEMENT 2022-1044  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, situé à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 23 janvier 2026**

**Me Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**